

TERMES DE REFERENCES

Développement d'un programme de tourisme de la SADC

1. Fond

Globalement, le Tourisme est la troisième plus grande industrie du monde, contribuant à 10,4% du PIB global et offrant 313 millions de travaux en 2017 et lui a toujours de grandes croissances potentielles. Également, la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC) a connu la croissance rapide d'arrivées touristiques. La part globale des arrivées de tourisme au Continent Africain du Sud a grimpé de 0,5% en 1990 jusqu'à 2,1% en 2015 (selon le Rapport Annuel de RETOSA, 2015). Sur le tourisme Continent africain la contribution au PIB est seulement 2,7% et crée environ 12 millions d'emplois (selon le Rapport d'Afrique de WTTC, 2018).

L'Afrique Australe voit actuellement seulement un petit pourcentage de ces arrivées, mais la prévision est une de croissance significative. Les touristes chinois font l'augmentation la plus forte, suivi par des touristes européens et américains. Afin de profiter de ces prévisions, la SADC a donné la priorité au tourisme dans la région afin de favoriser ses buts de développement économique et d'intégration régionale.

Pour établir ses politiques et priorités dans le secteur de tourisme, la SADC a développé un « Protocole relatif au Développement du Tourisme » en 1998. En signant ce Protocole, les Etats Membres identifient notamment que l'industrie du tourisme est en grande partie conduit par le secteur privé, qui peut bénéficier énormément de l'action gouvernementale appropriée de créer un secteur privé juridique, institutionnel et de tourisme. Par conséquent, le Protocole encourage la coopération entre les gouvernements et les développeurs du secteur privé par un climat favorable d'investissement qui favorise le tourisme viable, préservant les ressources naturelles et culturelles de la région. Historiquement cependant, le tourisme en Afrique Australe n'a pas suscité l'attention appropriée des gouvernements parce que l'industrie du tourisme implique beaucoup de sous-secteurs . transport, hospitalité, commerce, fabrication, et d'autres.

D'autres protocoles, stratégies et programmes de SADC prévoient un contexte législatif, institutionnel et programmant complémentaire et large pour le développement du tourisme dans la région de SADC. Ils incluent l'Organisation Régionale de Tourisme de l'Afrique Australe (RETOSA) la Charte (1997), le Protocole de SADC relatif à la Conservation de Faune et l'Application de la Loi (1999), le protocole de SADC relatif à la Facilitation du Mouvement des Personnes (2005), la Stratégie de Développement de TFCA pour 2010 et au-delà (2005), le Plan directeur de Développement d'Infrastructure Régional de la SADC (2012), le Plan directeur de Développement d'Infrastructure Régional de la SADC du plan de Secteur de Tourisme (2012) et le Programme de SADC des Zones de Conservation Transfrontalières (les TFCA) (2013).

En 1997, l'Organisation Régionale de Tourisme de l'Afrique Australe (RETOSA) a été instituée comme organisation auxiliaire de la SADC, pour servir de bras promotionnel et de vente du secteur du tourisme de la SADC. RETOSA a été exigé pour encourager et aider au développement du tourisme dans la région de et de promouvoir l'Afrique Australe comme destination de touristes simple mais à facettes multiples. RETOSA a été à l'avant antérieur

dans le soutien du développement du tourisme dans la région. En 2015 les Ministres responsables du Tourisme de SADC ont réclamé la transformation de RETOSA. La transformation a été contrainte par le besoin de renforcer l'organisation pour qu'il concentre son travail principalement en marketing pour répondre aux besoins et les espérances d'États Membres et des parties prenantes. En juillet 2016, les Ministres responsables du tourisme de SADC dans leur réunion de juillet 2016 tenue à Gaborone, au Botswana ont approuvé la transformation organisationnelle de RETOSA d'ayant été une organisation publique à devenir un Organisme régional de commercialisation maigre, plus agile, plus dynamique et conduit par le secteur privé, laissant à des fonctions de coordination de politique du tourisme au Secrétariat de SADC. Les Ministres ont suggéré au Secrétariat de SADC de tirer profit du processus de restructuration actuel pour établir l'unité de politique du tourisme dans le Secrétariat de SADC afin d'assurer la coordination efficace ; le développement, l'harmonisation et l'exécution de la politique du tourisme et des questions connexes. En conséquence une Unité de Coordination de Tourisme a été établie dans la Direction de SADC de l'Alimentation, l'Agriculture et les Ressources Naturelles (FANR). Dans une réunion conjointe des Ministres de SADC responsables de l'Environnement et les Ressources Naturelles, la Pêche et l'Aquiculture, et le Tourisme, qui était tenue à partir du 23 au 24 novembre 2017 à Johannesburg, en Afrique du Sud, les Ministres ont encouragé le Secrétariat de SADC en collaboration avec des Etats Membres à développer un Programme de Tourisme de la SADC avant août 2018 et à mobiliser des ressources pour soutenir l'exécution du Programme de Tourisme de la SADC aussitôt qu'il serait développé. Le programme servira de feuille de route pour guider et coordonner le développement de l'industrie du tourisme morale dans la région et pour faciliter le retrait des barrières au développement du tourisme et à la croissance.

La Coopération Internationale Allemande (GIZ) soutient la direction de la SADC FANR par le programme de SADC . *La Protection et Utilisation Transfrontalière des Ressources Naturelles (TUPNR)* pour améliorer l'exécution des protocoles et des stratégies de SADC pour la gestion viable de ressource naturelle par les acteurs régionaux et nationaux. Le programme soutient l'exécution du protocole relatif à la Conservation de Faune et à l'Application de la Loi et du Protocole relatif à la Foresterie ; le Protocole relatif au Développement du Tourisme ; la stratégie de l'Application de la Loi et d'Anti-Braconnage de SADC (2016-2021) ; aussi bien que le Programme de Conservation des Régions Transfrontalières de SADC. C'est dans cette perspective que le programme de TUPNR cherche les services d'un **Conseiller Individuel** pour développer un Programme de Tourisme de la SADC pour servir de feuille de route en guidant et coordonnant le développement d'une industrie du tourisme morale dans la région et pour faciliter le retrait des barrières au développement du tourisme et à la croissance. Le conseiller sélectionné entamera un contrat avec GIZ.

2. Reportage

Le conseiller sélectionné fera rapport au programme de SADC/GIZ TUPNR et de FANR. Les documents de production de la tâche doivent être soumis dans le format électronique, en anglais.

3. Services à livrer par le conseiller

Le conseiller individuel guidera le Secrétariat de SADC et les Etats Membres pendant le processus menant au développement d'un Programme de Tourisme de la SADC. Le conseiller entreprendra des tâches y compris les suivants :

Tâche

Établir un rapport de commencement qui inclura un horaire de travail avec des tâches, des sorties/prestations fournies et des délais spécifiques. Le rapport de commencement inclura une feuille de route vers un processus consultatif et le mécanisme, prenant en compte des acteurs/des dépositaires principaux suivants, pour la préparation du programme de tourisme de la SADC :

- Le Secrétariat de SADC ;
- Les Ministères des Etats Membres de SADC chargés du développement du tourisme;
- Les Ministères des Etats Membres de SADC qui soutiennent/sont affecté par le développement du tourisme, tels que les Finances, les Affaires étrangères, l'Intérieur, le Commerce, l'Infrastructure, les Ressources Naturelles, le Développement Communautaire etc. ;
- RETOSA ;
- Des Entités Internationales avec un mandat direct ou indirect de tourisme (UNWTO, IATA, etc.) ;
- Les agences intermédiaires, telles que le Conseil National de Tourisme, des Associations des opérateurs, etc. ;
- Secteur privé (investisseurs, organisateurs de voyages, lignes aériennes etc.) ;
- Administrations locales ;
- Communautés ;
- Prestataires de service internationaux de tourisme ; et
- ICPs.

Présenter le rapport de commencement à la Réunion de Commencement, qui sera présidée par la SQDC FANR ; et convenir des dispositions logistiques nécessaires pour l'exécution de la tâche dans un délai de quatre semaines de la commission de la consultation.

Collecter et examiner l'information générale appropriée pour la tâche particulièrement liée aux protocoles appropriés, aux programmes, aux plans et aux stratégies de SADC liés au tourisme, et identifier les lacunes

Faciliter un atelier consultatif régional des Etats Membres de SADC pour identifier les volets principaux d'un Programme de Tourisme de la SADC, qui seront adressés par le programme, tels que, mais pas limité aux suivants (juillet / août 2018) :

- Harmonisation de politique ;
- Priorités des Recherches ;
- Politiques sur le développement du tourisme ;
- Renforcement des capacités ;
- Déplacement de barrières de voyage ;
- Facilitation de voyage transfrontalier et opérations ;
- Développement d'Infrastructure ;
- Amélioration de standards de tourisme et services ;
- Création du climat favorable / d'environnement d'investissement favorable pour le tourisme ;
- Développement de produits de tourisme régionaux ;
- Commercialisation de tourisme ;
- Rôles et responsabilités du Secrétariat de SADC, des États Membres et d'autres parties prenantes appropriées majeures vers développement de tourisme dans la

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • région ; • Etc. |
| Soumettre le Rapport de la Procédure de l'atelier consultatif |
| Préparer un premier projet du plan d'un Programme de Tourisme de la SADC |
| Présenter le projet du plan d'un Programme de Tourisme de la SADC à la Réunion de Comité Technique sur le Tourisme et convenir une marche à suivre (septembre 2018) |
| Soumettre le projet du Programme de Tourisme de la SADC, qui inclut un but, des objectifs, des activités clés, des indicateurs et un cadre de rondin. |
| Faciliter un atelier pour valider le Programme de Tourisme de la SADC |
| Soumettre le projet final du Programme de Tourisme de la SADC |
| Voyager et participer comme spécialiste et faire des présentations du projet de Programme au Comité Technique du Tourisme de la SADC pour l'approbation. |

4. Prestations fournies

- (i) Rapport/feuille de route de Commencement
- (ii) Démarches d'un atelier consultatif
- (iii) Premier projet sommaire du Programme de Tourisme de la SADC
- (iv) Programme de Tourisme de la SADC de version finale

5. Qualifications et expérience

Le conseiller individuel devrait avoir les qualifications minimum suivantes :

- Maîtrise en Sciences ou plus haut dans le Tourisme, les Sciences Economiques, les Etudes de Développement Soutenable, ou le domaine relatif ;

- Citoyen de SADC ou Résident Permanent dans la région de SADC (avec permis de travail valide) ;
- Au moins 10 ans d'expérience de post-qualification de la préparation des plans, des stratégies, des cadres et/ou des feuilles de route de tourisme ;
- Une expérience à long terme de l'industrie du tourisme directement en tant qu'entrepreneur de tourisme ou en tant que conseiller bien établi au secteur privé dans la sous région ;
- Compréhension des marchés et de la demande de tourisme d'international ;
- Compréhension complète démontrée de l'industrie du tourisme de SADC, de ses dépositaires et d'engagement entre le secteur public et le secteur privé ;
- La bonne connaissance des politiques de SADC concernant la gestion de développement du tourisme, de développement durable et des ressources naturelles;
- La capacité démontrée d'établir des priorités et de prévoir, organisent les éléments de travail dans un environnement complexe et dynamique ;
- Qualifications techniques élevées en tenant des entrevues de dépositaire, la facilitation d'atelier et la rédaction de rapports;
- Bonnes qualifications et capacités interpersonnelles de mise en réseau ;
- Bonnes qualifications d'ordinateur;
- Excellente maîtrise de l'anglais. Le portugais et/ou le français seront un avantage.

6. Confidentialité

Le conseiller se conformera aux conditions générales du contrat de GIZ et sera conscient de son devoir de la fidélité et de la confidentialité reliées à ces relations contractuelles.

7. Affectation et voyage

Le conseiller individuel travaillera de son pays d'origine respectif avec des visites au Secrétariat de SADC à Gaborone, au Botswana, à Windhoek, en Namibie et probablement à Johannesburg, en Afrique du Sud. Pour ces voyages de devoir là où la destination n'est pas claire encore, incluez svp les deux destinations dans votre offre financière. L'entrepreneur prendra toutes les dispositions logistiques (pour transport y compris, logement, visas et autorisations, etc.) elles-mêmes. Les coûts maximum proposés pour ces derniers seront inclus dans l'offre financière et remboursés contre des preuves. Les voyages suivants sont actuellement prévus :

- Réunion d'une journée de commencement avec SADC/GIZ, à Gaborone, au Botswana (juin 2018)
- Atelier consultatif de deux jours pour identifier les volets principaux du programme de tourisme de SADC, à Johannesburg, en Afrique du Sud (juillet / août 2018)
- Réunion d'une journée du Comité Technique de SADC sur la Tourisme, à Windhoek, en Namibie ou à Johannesburg, en Afrique du Sud (septembre 2018).
- Réunion d'une journée avec SADC/GIZ, à Gaborone, au Botswana (au besoin, la date doit être encore communiquée)
- Atelier de deux jours pour valider le Programme de Tourisme de la SADC, à Windhoek, en Namibie ou à Johannesburg, en Afrique du Sud (la date doit être encore communiquée)
- Réunion d'une journée du Comité Technique de SADC sur la Tourisme, à Windhoek, en Namibie ou à Johannesburg, en Afrique du Sud (la date doit être encore communiquée).

8. Calendrier et période de la consultation

Le conseiller individuel travaillera jusqu'à 30 jours réparti sur une période allant de juin 2018 à décembre 2019 pour entreprendre les tâches décrites dans le paragraphe 3.